

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le 15 mai à 18H30, le Conseil municipal de la Commune de Feytiat s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Gaston CHASSAIN, Maire.  
Nombre de conseillers en exercice : 29

Date de convocation du Conseil municipal : 9 mai 2023

### Étaient présents :

Gaston CHASSAIN, Laurent LAFAYE, Catherine GOUDOUD, Gilbert ROUSSEAU, Marylène VERDEME, Nicolas BALOT, Marie-Claude BODEN, Jean-Marie MIGNOT, Martine LEPETIT, Alain GERBAUD, Jean-François BATIER, Danièle BARRIERE, Jean-Jacques MORLAY, Pascal DUGEAY, Claudette COULAUD, Christian REYNAUD, Eric GOUVIER, Marie-José ROBERT, Blanche ROUX, Frédérique GRANET, Laure ROUBERTIE, Dimitri NIOSSOBANTOU, Céline DUPUY-LEGRAND, Chantal BOUTHINAUD, Pascal BUSSIERE, Julien MORIN, Delphine GABOUTY, Bénédicte MARCOUL-SOULIE

### Étaient absents représentés :

### Étaient absents excusés :

Magali BOISSONNEAU

Secrétaire de séance : Madame Delphine GABOUTY

N°2023/D/027 - **Objet** : **Retrait de la commune de Bonnac-la-Côte du Conservatoire Intercommunal de Musique et de Danse (CIMD)**

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** la délibération n°2023/010 du 29 mars 2023, du CIMD portant sur le retrait de la commune de Bonnac-la-Côte du CIMD et sur la modification des statuts du CIMD au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

**Considérant** qu'en application de l'article 5211-19 du code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal de chaque commune membre, dispose d'un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération de l'organe délibérant au Maire pour se prononcer sur le retrait envisagé.

Madame Marylène VERDEME informe que la commune de Bonnac-La-Côte a renouvelé sa demande de retrait du CIMD.

Par délibération du 22/06/21, renouvelée le 07/12/22, le comité syndical du CIMD a fait une proposition de désengagement progressif, conditionné par le versement des parts fixes de 2021, 2022 et 2023, représentant environ 15 000 € par an.

Par délibération du 3 mars 2023, la commune de Bonnac-La-Côte a pris acte de la proposition du CIMD.

Lors de sa séance du 29 mars 2023, le comité syndical a approuvé, à l'unanimité, le retrait de la commune de Bonnac-la-Côte du CIMD, au 1<sup>er</sup> janvier 2024 sous réserve du règlement de ses participations dues.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide de refuser le retrait de la commune de Bonnac-La-Côte du CIMD.

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme  
En mairie le 15 mai

Le Maire,



Gaston CHASSAIN.